

DECLARATION DE POLITIQUE RELATIVE A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Faisant partie de la politique générale du groupe ALPI au Cameroun, la politique liée à la santé et la sécurité au travail est une préoccupation majeure de notre entreprise. Nous définissons ici le cadre de notre action, afin qu'elle puisse être diffusée à l'ensemble des salariés et partenaires et ainsi, être applicable à l'ensemble de nos activités.

Notre politique s'appuie sur les principes directeurs suivants :

- ✓ L'engagement de la direction,
- ✓ La concertation avec les salariés et/ou leurs instances représentatives,
- ✓ Le respect des normes en vigueur,
- ✓ L'évaluation périodique des risques encourus à chaque poste de travail,
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action,
- ✓ L'amélioration continue des conditions de travail,
- ✓ La sensibilisation et la formation du personnel,
- ✓ L'entretien régulier des installations et des équipements de travail,
- ✓ L'analyse des situations dangereuses, des incidents, accidents et maladies professionnelles, la communication des résultats aux salariés.

Les objectifs sont sans équivoque : zéro accident de travail, zéro maladie professionnelle.

Le déploiement de cette politique relevant de la responsabilité première du Directeur Général, le service Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement (Q&HSE) qui assume la mise en œuvre, assiste le Directeur Général dans cette responsabilité.

Les activités du Comité Santé, Sécurité au travail (CSST), les études de risques, les actions de formation et /ou de sensibilisation associées participent de la mise en œuvre de cette politique

Il est indispensable que chacun agisse en cohérence avec ces principes et demeure un acteur responsable et impliqué.

Fait à Douala, le 18 Avril 2022 (v.02).

Emmanuel BON

Directeur Général
Groupe ALPI au Cameroun

